

Le grand retour du **Vide** **Grenier**

Organisé par le **Foyer Rural de Machilly**

A la Salle des Fêtes de Machilly

Dimanche 13 Septembre 2026 de 9h à 17h

Bulletin d'inscription

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code postal / Ville:

Téléphone:

E-mail:

Particulier / Professionnel (rayer la mention inutile)

Pour les particuliers, joindre la photocopie de la carte d'identité

Pour les professionnels, joindre la photocopie du registre du commerce

Module extérieur (2.00m / 2.00m) à 8.00€ x 8.00€ =€

Module intérieur (2.00m / 2.00m) à 10.00€ x 10.00€ =€

Bulletin et règlement en chèque ou espèce à déposer dans la boîte aux lettres
du Foyer Rural de Machilly au 290 route des Voirons (sous la Mairie de
Machilly)

Inscription & Renseignement :

<https://foyer-rural-machilly.jimdosite.com/>

foyer.machilly@gmail.com - Laura: 06.98.12.31.10

Inscription possible jusqu'au 6 Septembre



Règlement à signer

- Le Vide Grenier se déroule autour et dans la salle des fêtes de Machilly.
- Les véhicules de plus 2 mètres de hauteur n'auront aucun accès.
- La vente de boissons et d'alimentation est réservée au Foyer Rural de Machilly
- Tout emplacement est considéré comme réservé lorsque l'exposant a fourni tous les documents demandés sur le bulletin d'inscription et le règlement de celui-ci.
- Toute inscription incomplète sera considérée comme nulle.
- La personne qui s'inscrit doit être la personne qui se présente le matin du vide grenier, munit de sa carte d'identité.
- En aucun cas la somme versée pour la réservation ne sera remboursée même en cas d'intempéries.
- L'installation des exposants est autorisée exclusivement de 7h00 à 8h45. Aucun accès ne sera accordé en dehors de ce créneau. Tous les véhicules devront être évacués du site avant 8h45.
- Les places non occupées après 8h seront revendues à des personnes sans inscription détenant les documents exigés.
- Chaque exposant reste seul responsable de son matériel. Le Foyer Rural décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommage survenus durant la manifestation.
- Les exposants s'engagent à ne vendre aucun matériel volé.
- Une fois le stand en place, aucun véhicule ne sera autorisé sur le site. Plusieurs parkings sont mis à disposition. Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant 17h.
- Tout emplacement devra être laissé aussi propre qu'à l'arrivée.
- Le retour du bulletin d'inscription prouve l'adhésion de l'exposant à ce règlement. Toute infraction à celui-ci pourra entraîner le renvoi de l'exposant sans recours possible.

Date:

Signature:

